



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'Ombrières agrivoltaiques d'une puissance d'environ 7 MWc, sur parcelles agricoles d'une contenance de 16,7 hectares, couple à un élevage bovin/ovin au lieu-dit "TEMPS PERDU" sur la commune du Puy-Sainte-Reparate (13)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TENERGIE DEVELOPPEMENT

Raison sociale

Tenergie Developpement

N° SIRET

50913749300052

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MICHAUT

Prénom(s)

Stephane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune du Puy-Sainte-Reparate au sein de la region Provence Alpes Cote d'Azur dans les Bouches-du-Rhone (13). Il prend place sur des parcelles dediees a l'elevage bovin et ovin, d'une superficie totale de 16,7 ha, pour une puissance d'environ 7 MWc. Le but de ce projet est d'ameliorer le bien-etre animal par la mise en place de panneaux photovoltaïques qui serviront d'ombrières repondant a l'article L. 111-28 du code de l'Urbanisme, tout en produisant de l'electricite verte. La hauteur des panneaux sera donc adaptee a la presence des animaux ; ainsi, le point bas des panneaux se situera a une hauteur d'environ 2 metres. Les panneaux photovoltaïques seront installes sur des structures metalliques, elles-memes fixees dans le sol par simple battage des pieux. L'espace entre chaque rangee de panneaux sera d'environ 7 a 8 metres, ce qui permettra de pouvoir circuler entre les panneaux sans etre gene. Les structures seront disposees sur une orientation est/ouest, et supporteront environ 10 500 panneaux. Pour des raisons de securite incendie, des citernes seront disposees selon les prescriptions du SDIS13. Enfin, la surface des locaux techniques, a savoir le poste de livraison et les postes de transformation, sera d'environ 75 m².

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont multiples : - amelioration du bien-etre animal, et donc des performances zootechniques du troupeau ; en effet, les panneaux photovoltaïques devront permettre de leur offrir des zones ombragees, et de reduire ainsi le stress thermique. - diminuer l'impact des fortes chaleurs et des periodes de secheresse en diminuant le stress hydrique, et permettre une amelioration de la qualite fourragere. - offrir des abris permettant aux animaux de se proteger face aux vents et aux intemperies, y compris les chutes de grele, et permettant de faire face aux bouleversements lies au dereglement climatique : en effet, les etes sont de plus en plus chauds, et les intemperies sont de moins en moins regulieres mais plus devastatrices. -augmenter la contribution energetique de la commune par rapport aux objectifs fixes au niveau regional via le SRADDET, dont l'ambition est notamment d'atteindre la neutralite carbone a horizon 2050.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus s'étalent sur une durée d'environ 6 mois qui sera planifiée de façon cohérente avec les contraintes de calendrier de travaux vis-à-vis de la biodiversité présente sur site, et les différentes phases sont les suivantes : - mise en place d'une signalétique afin de sécuriser les abords du site et installation d'une base-vie pour le personnel amené à travailler sur le chantier - création et renforcement des pistes d'accès - création des tranchées pour le câblage électrique (environ 80 cm de profondeur) - installation des clôtures de sécurité (environ 2 mètres de hauteur) - mise en place des pieux battus - montage des structures de support - installation des locaux techniques (poste de livraison et postes de transformation) - connexions électriques (pose des onduleurs, raccordement et enfouissement des câbles dans les tranchées) - tests et vérifications finales

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet a pour vocation de ne pas modifier l'usage agricole actuel tout en l'améliorant et en y apportant des solutions contre les aléas climatiques. Ainsi, les parcelles concernées continueront d'être des prairies destinées au pâturage, comme c'est le cas actuellement. Le projet est totalement réversible, étant donné que les pieux sont simplement battus dans le sol, et que l'ensemble des éléments qui composent le projet sont démontables. Ainsi, les clôtures, les structures et les pieux pourront être retirés, ainsi que les câbles disposés dans le sol. Les locaux techniques seront évacués, et les panneaux photovoltaïques seront redistribués vers une filière de recyclage spécialisée dans le domaine via l'éco-organisme Soren (anciennement PV-cycle), ou tout autre organisme équivalent, qui se chargera de la séparation des éléments (verre, aluminium, silicium, ...) par broyage ou par delamination. Ainsi, au terme de l'exploitation des panneaux photovoltaïques, le site retrouvera son état initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au dépôt d'un permis de construire à l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain d'assiette (Surface totale du projet) Surface projetée des modules Emprise au sol (Citerne et locaux techniques) Surface de plancher (poste de livraison et postes de transformation) Hauteur minimale des structures Hauteur maximale des structures Distances inter-rangées	(16,7, ha) (2,63, ha) (175, m ²) (75, m ²) (Environ 2, m) (Environ 4,40, m) (Environ 7,50, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN seisme/mouvements de terrain, retrait/gonflement des argiles, risque inondation
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvés respectivement le 12/06/1992, le 14/04/2014 et le 05/11/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la Durance, à environ 2km au nord du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La technique de construction par pieux battus n'induit pas de matériaux de terrassement excédentaires. Il n'y aura pas de terrassement. La création de tranchées n'induit pas non plus de matériaux excédentaires puisque la terre sera utilisée pour les refermer.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Durant la phase de construction : - Utilisant la technique des pieux battus ou visse, nécessitant ni terrassement ni déplacement de matériaux, cette méthode permet de préserver l'intégrité des sols et des écosystèmes environnants, limitant ainsi les impacts sur les continuités écologiques. Les panneaux solaires, une fois installés, ne nécessitent que peu d'interventions humaines, réduisant
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche à environ 2km. Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place afin d'impacter le moins possible la biodiversité. (passes-faune aménagés dans la clôture, calendrier des travaux, défavorabilisation de l'emprise chantier...) Les impacts résiduels du projet sont considérés comme faibles et non-significatifs après mise en place des mesures d'évitement et de réduction présentées en annexe 8.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Arrêté du 29/12/23 (critères ZAN) : - les panneaux sont à une hauteur minimale de 1,10m (2m sur ce projet) - inter-rang minimal de 2 mètres (environ 7,50 mètres ici) - pieux en bois ou métal, clôture non occultante, voies d'accès perméables -> Le projet respecte tous ces critères
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier uniquement
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier uniquement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier uniquement
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Un plan de gestion des déchets sera mis en place afin d'organiser la collecte et le tri de tous les déchets pour leur valorisation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet a été conçu pour servir l'exploitation agricole, et lui apporter les services précédemment cités dans la partie 4.2.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- cables maintenus dans des gaines/goulottes fermées pour éviter le risque d'électrocution des animaux - évitement géographique par mise en défens des milieux naturels sensibles en phase travaux et fonctionnement - adaptation du calendrier des travaux - dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes - défavorabilisation des emprises chantier - veille sur les pièges artificiels pour la petite faune - réalisation de passage à petite faune au sein de la clôture - abattage doux des arbres - travaux diurnes / Absence d'éclairage nocturne - respect d'un plan de circulation - gestion des déchets du chantier - dispositif préventif de lutte contre les pollutions et absence de rejet dans le milieu naturel

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'impact limite sur les sols et les écosystèmes en phase travaux et exploitation, du maintien de l'activité agricole existante, et des mesures qui seront mises en place, il semble raisonnable d'estimer que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale complète. Le projet permettra d'éviter l'équivalent de 2 714 tonnes de CO₂ par an et de produire l'équivalent de la consommation de 2 266 foyers (pour comparaison, la commune du Puy-Sainte-Reparate comptait 2 397 résidences principales en 2022).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

MICHAUT

Prénom

Stephane

Qualité du signataire

Directeur Developpement Grands Projets

À

Fuveau

Fait le

16-03-2026



Signature du (des) demandeur(s)